

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9	11

Séance du 1^{er} décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier décembre à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, GRADASSI Colette, HEBRARD Valérie, TROIN Katia, et MM. BAGARRE Jean-Pierre, GARENCE Jacques, MORDELET Pierre,

Absents représentés : BASCOUL André (à Charles-Antoine MORDELET), GARRON Patrice (à Katia TROIN),

Absents excusés non représentés :

Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

27/11/2023

Objet de la délibération

Délibération n°42/2023: **DÉCISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2023** :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

DÉCIDE de voter les virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2023 :

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'exploitation mouvementés par la DM	4 731,04 €	-150,00 €	150,00 €	4 731,04 €
66 Charges financières	4 731,04 €	0,00 €	150,00 €	4 881,04 €
66111/66	4 731,04 €	0,00 €	150,00 €	4 881,04 €
67 Charges exceptionnelles	1 500,00 €	-150,00 €	0,00 €	1 350,00 €
673/67	1 500,00 €	-150,00 €	0,00 €	1 350,00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	379 330,00 €	0,00 €	0,00 €	379 330,00 €
Total général des recettes d'investissement (1)	379 330,00 €	0,00 €	0,00 €	379 330,00 €
Total général des dépenses d'exploitation (1)	97 959,94 €	-150,00 €	150,00 €	97 959,94 €
Total général des recettes d'exploitation (1)	97 959,94 €	0,00 €	0,00 €	97 959,94 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET

